



DEC202279DR10

**Décision portant désignation de M. Guillaume Fleith aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UPR22<sup>1</sup> intitulée Institut Charles Sadron (ICS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant cessation de fonctions de M. Jean-Michel Guénet et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR22 intitulée « Institut Charles Sadron (ICS) » ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules* » délivré à M. Guillaume Fleith le 14/03/2017 par l'APAVE ;

**Vu** la consultation du conseil de laboratoire en date du 4 février 2021

**DECIDE :**

**Article 1er : Désignation**

M. Guillaume Fleith, Assistant Ingénieur, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 16 mars 2022.

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.]

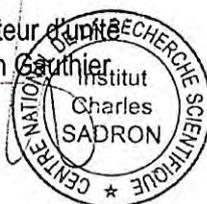
M. Guillaume Fleith exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.  
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

### Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 4 février 2021

Le directeur d'unité  
Christian Gauthier



Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

---

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**DEC213265INSU**

**Décision portant nomination de Madame Aude CHAMBODUT aux fonctions de chargée de mission institut (CMI) - INSU.**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Aude CHAMBODUT, Physicienne deuxième classe, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la structuration de la Science Ouverte de l'INSU en ce qui concerne la gestion des données de la recherche.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08.11.21

Pour le Président-Directeur Général et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain SCHUHL

